

Retour sur les 35 heures

Denis Clerc, *Alternatives Economiques*, 17 novembre 2017

+ 3 graphiques de Guillaume Duval

Dans leur pamphlet sur *Le négationnisme économique* (que j'ai critiqué dans [cette précédente chronique](#)), Pierre Cahuc et André Zylberberg avancent que toutes les « études fondées sur des données expérimentales (...) concluent à un effet nul de la réduction du temps de travail sur les créations d'emplois ». Ils reviennent à la charge dans la postface de la réédition (poche) du même livre : « Les recherches les plus rigoureuses montrent que (...) la réduction du temps de travail ne crée pas d'emploi. » Les plus rigoureuses ?

Nos auteurs s'appuient sur quatre cas de réduction du temps de travail (Allemagne, France 1982, Québec, Alsace-Moselle 2001). Dans les trois premiers cas cités, la réduction du temps de travail a été intégralement compensée du point de vue salarial (par accord conventionnel en Allemagne, par obligation législative en France, par baisse du seuil de déclenchement des heures supplémentaires au Québec). Même les apprentis économistes savent que, lorsque le coût du travail augmente, les employeurs cherchent à réaliser des gains de productivité, et les entreprises les plus fragiles disparaissent ou licencient.

Preuves peu probantes

Reste le cas de l'Alsace-Moselle : les deux jours fériés supplémentaires qu'ils comptent par rapport au reste de la France ont été comptabilisés comme baisse de la durée annuelle du travail. Si bien que, pour se conformer aux 35 heures, les employeurs pouvaient réduire le temps de travail hebdomadaire de 9 % et non de 10 %. Or, l'évolution de l'emploi a été similaire dans ces trois départements à ce qu'elle a été dans les autres. Donc, selon nos auteurs, la réduction du temps de travail n'a aucune influence sur l'emploi. N'importe quel statisticien dirait que l'on est dans la marge d'erreur et que cela peut résulter d'autres causes – une activité plus forte dans les trois départements concernés, le poids plus élevé de cadres disposant d'un « forfait jours »... Mais le couperet est tombé : « la réduction du temps de travail ne crée pas d'emplois », selon les deux auteurs.

Une autre approche

Voilà des « preuves expérimentales » bien peu probantes. Une autre approche est possible. En effet, il se trouve que la France, au cours des deux dernières décennies du siècle dernier, a connu deux périodes de croissance assez similaires. Entre 1987 et 1991 (inclus), le produit intérieur brut (PIB) de la France a progressé (en volume, c'est-à-dire après déduction des hausses des prix liées à l'inflation) de 13,6 %, et, entre 1997 et 2001 (inclus) de 13,4 %. Dans les seules branches marchandes¹, la valeur ajoutée (en euros constants) a progressé de 16,1 % entre 1987 et 1991, et de 17 % entre 1997 et 2001. Comparer ces deux périodes quadriennales – la première sans réforme de la durée du travail, la deuxième avec la mise en œuvre des 35 heures – peut donc éclairer notre lanterne sur l'impact des 35 heures sur l'emploi. Qu'en est-il ?

On s'intéresse ici aux seules branches marchandes, pour éviter le biais que pourrait représenter l'évolution de l'emploi non marchand, financé essentiellement par l'impôt. Quant à l'emploi, il s'agit de l'emploi salarié (seul concerné par les 35 heures), en

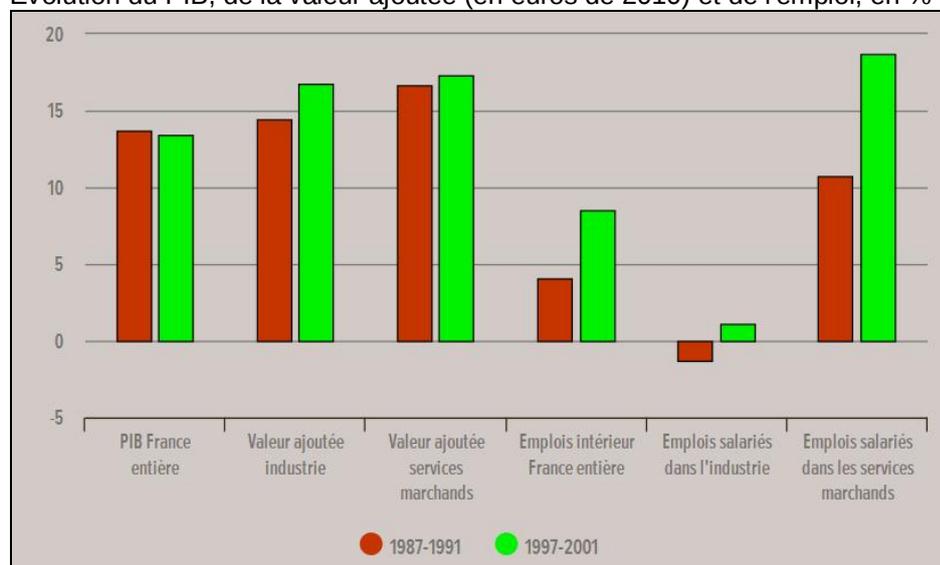
¹ Ensemble industrie + construction + services marchands.

équivalent temps plein (pour éviter les difficultés liées aux temps partiels) et au sein du territoire national (ce qui exclut les frontaliers). Dans ces branches, comme nous l'avons dit, la valeur ajoutée (en euros constants) a progressé de façon similaire au cours des deux périodes : + 16,1 % entre 1987 et 1991, + 17 % entre 1997 et 2001. L'emploi salarié, de son côté, est passé de 12,57 millions en 1987 à 13,40 en 1991 (+ 6,6 %), et de 13,27 millions en 1997 à 15,02 en 2001 (+ 13,2 %). Soit une progression de l'emploi salarié qui a doublé pour une progression de l'activité quasiment inchangée.

Toutefois, la comparaison pourrait être biaisée par le contenu de cette croissance. L'industrie, par exemple, est caractérisée par des gains de productivité élevés, contrairement à la plupart des activités de services. Si, au cours d'une période, la croissance est davantage tirée par les services marchands, le nombre d'emplois progressera plus vite que si elle est tirée par l'industrie. Nous nous centrerons donc sur les évolutions comparées de l'industrie et des services marchands.

Mesurer les effets des 35 heures

Evolution du PIB, de la valeur ajoutée (en euros de 2010) et de l'emploi, en %



Source : Insee

Pour l'industrie, entre 1987 et 1991, sa valeur ajoutée (mesurée en euros constants) a progressé de 14,4 % tandis que l'emploi salarié (en équivalent temps plein) régressait de 1,3 %. Entre 1997 et 2001, les chiffres correspondants ont été de + 16,8 % (valeur ajoutée) et de + 1,1 % (emploi salarié). Par heure de travail salarié, la valeur ajoutée a progressé de 16,7 % durant la première période, et de 20,5 % durant la seconde. C'est donc essentiellement par ces gains de productivité horaire (un peu moins de 4 points supplémentaires) que l'industrie a absorbé les 35 heures. Le nombre d'emplois salariés (en équivalent temps plein) a progressé de 40 000 en quatre ans, alors que, entre 1987 et 1991, il avait régressé de 50 000 : cet écart implique que, même dans l'industrie, la réduction du temps de travail a eu un léger effet positif sur l'emploi.

Qu'en a-t-il été pour les services principalement marchands ? Entre 1987 et 1991, le nombre d'emplois salariés (en équivalent temps plein) y est passé de 7,32 millions à 8,10, soit une progression de près de 780 000 personnes (+ 10,6 %). Entre 1997 et 2001, l'emploi salarié est passé de 8,62 millions à 10,23 : + 1,6 million (+ 18,6 %). Quant à l'activité, elle a augmenté à des rythmes assez similaires dans les deux

périodes : + 16,7 % durant la première période et + 17,3 % durant la seconde. Dans ces services, la productivité horaire, entre 1997 et 2001, n'a progressé que de 2,1 %², une évolution trop faible pour absorber le choc des 35 heures comme l'a fait l'industrie. Il a donc fallu embaucher massivement.

Quel impact sur la compétitivité ?

Au détriment de la compétitivité des entreprises ? Pour nos deux auteurs, « *l'impact de la réduction du temps de travail sur l'emploi dépend de la manière dont elle affecte la compétitivité des entreprises*³ ». Habituellement, la compétitivité se mesure par le « taux de marge », c'est-à-dire la part de la valeur ajoutée que les entreprises conservent en « excédent brut d'exploitation » pour investir, rembourser leurs emprunts, payer l'impôt sur les bénéfices et rémunérer leurs propriétaires. On ne peut la calculer par branches, car la valeur ajoutée de ces dernières résulte à la fois de salariés et de travailleurs indépendants. On est donc contraint de mesurer le taux de marge dans les seules sociétés non financières (SNF, qui comptent un peu plus de 60 % de l'emploi salarié), que leur activité consiste en activité industrielle ou non. Le graphique ci-dessous montre son évolution trimestrielle de 1987 à 2016.

Les 35 heures n'ont pas réduit la compétitivité

Taux de marge des sociétés non financières, en % de leur valeur ajoutée



Source : Insee

Au cours des deux périodes concernées, l'évolution est similaire : forte hausse en début de période, suivie d'une correction à la baisse avant une stabilisation à un niveau de l'ordre de 33 %. Le taux de marge moyen – 33,2 % pour la première période, 32,9 pour la seconde – est très proche et à un niveau relativement élevé. En outre, alors que, durant les cinq années qui suivent la première période, le taux de marge descend jusqu'à 31,5 %, durant les cinq années qui suivent la seconde, il se stabilise aux alentours de 32,5 %.

² Mesurer la valeur ajoutée horaire dans les services marchands n'a pas grand sens, car le nombre d'heures de travail est chiffré pour les seuls salariés, alors que la valeur ajoutée est produite aussi par des indépendants, ces derniers comptant pour 9,7 % de l'effectif des travailleurs en équivalent temps plein en 2001 (14,6 % en 1987). Dans l'industrie, le nombre de travailleurs indépendants est très faible (bouchers, boulangers, cordonniers, ... soit 4 % du nombre total de travailleurs en 2001).

³ Le terme « compétitivité » est mis en italique par les auteurs.

Les 35 heures n'ont pas réduit la compétitivité du tissu productif français. Grâce aux mesures prises pour limiter la hausse du coût salarial qu'elles entraînaient : réduction de cotisations sociales patronales, forfait jours pour les cadres, aménagement du temps de travail, annualisation des heures travaillées, accords de gel ou de modération des salaires... Nos deux auteurs attribuent à ces mesures le nombre d'emplois créés. Mais ils « oublient » de préciser que, au moins jusqu'en 2003, elles étaient subordonnées à la réduction du temps de travail. Un peu comme si la performance d'un coureur était attribuée à l'amélioration de sa vitesse, sans préciser que celle-ci provenait du dopage...

Nouveaux défis

La période qui vient sera sans doute bien différente : l'ampleur des défis environnementaux qu'il nous faut affronter et la nécessaire réduction de l'endettement (pas seulement public) vont sans doute se traduire par une croissance très fortement ralentie. Dès lors, comment permettre à chacun de trouver un emploi, et un emploi procurant un revenu décent ? Trois conditions sont à remplir. D'abord, faire en sorte que nul ne soit exclu du marché du travail. Or, les emplois qui disparaissent ou se raréfient sont les emplois peu ou pas qualifiés. Il faut donc que la formation qualifiante soit au rendez-vous pour tous. Deuxième condition : des emplois en nombre suffisant et accessibles.

C'est là que le partage du travail devra jouer le rôle que la croissance joue habituellement. Un partage qui ne prendra pas la forme d'une baisse de la durée hebdomadaire, mais plutôt d'une extension des emplois à temps partiel, de congés de formation, de parentalité et de périodes sabbatiques. Il nous faudra veiller à ce que cela ne se traduise pas par une hausse du coût salarial, sous peine de voir s'évaporer les emplois espérés. Troisième condition : un revenu décent pour chacun. D'où un partage des revenus destiné à soutenir les bas salaires ou les emplois intermittents par des mécanismes de type « prime d'activité » ou « revenu d'existence », de sorte que, même dans le bas de l'échelle, tous disposent de quoi vivre décemment.

Voilà les vrais défis qui nous attendent. On attend des économistes qu'ils aident à trouver les bonnes solutions pour relever ces défis. Pas qu'ils jouent les justiciers !

Les 35 heures ont créé de nombreux emplois

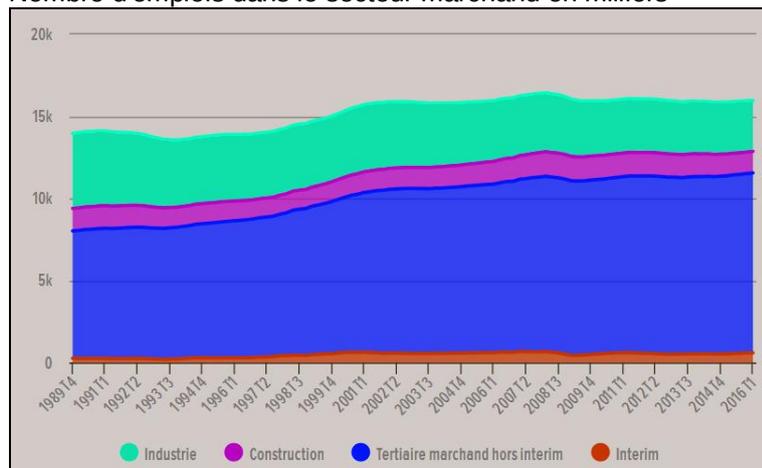
Guillaume Duval, *Alternatives économiques*, 30 mai 2016

En réaction à [l'appel que nous avons lancé pour remettre la réduction du temps de travail au cœur du débat public](#), Jean Tirole, prix « Nobel » d'économie, avait affirmé, avec son arrogance habituelle, le 8 mai dernier, que « *tous les économistes vous diront que le partage du travail est une ineptie* ». Nombreux sont en effet celles et ceux qui, comme lui, refusent d'admettre que la réduction du temps de travail (RTT) puisse être un bon moyen de créer des emplois.

Enfermés dans leurs dogmes d'un autre âge, ils se comportent comme le Pape qui, au XVII^e siècle encore, refusait d'accepter que la Terre tourne autour du Soleil. Et comme Galilée, nous sommes bien obligés de leur dire, au vu de constats empiriques difficilement contestables, « *et pourtant elle tourne* », même si nous risquons l'excommunication...

Un bond de l'emploi entre 1997 et 2002

Nombre d'emplois dans le secteur marchand en milliers



Source : Insee

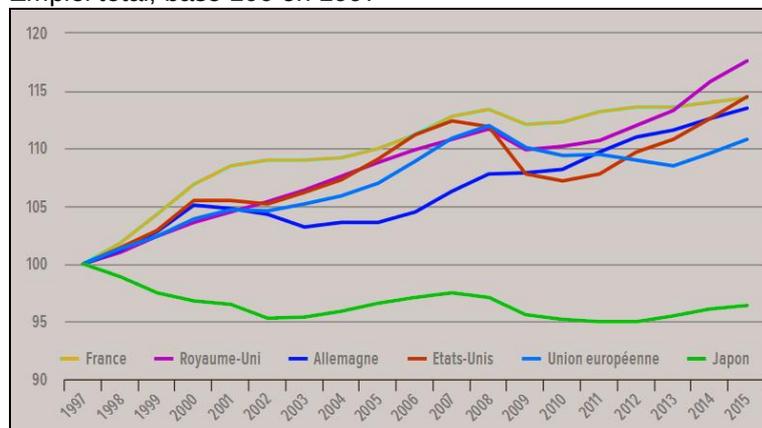
Comme le montre ce graphique, la seule période depuis un quart de siècle où on a créé un nombre significatif d'emplois marchands en France se situe bien entre 1997 et 2002, au moment du passage aux 35 heures... Entre 1990 et 2016, leur nombre s'est accru de deux millions et la totalité de cet accroissement s'est produite à ce moment-là. Et il s'agit bien ici exclusivement d'emplois dans le secteur privé, hors emplois publics. On aurait pu remonter plus haut dans le temps et constater que jamais, même pendant les fameuses Trente Glorieuses, on n'avait connu une hausse aussi forte et aussi rapide de l'emploi depuis tout l'après-guerre.

Un des arguments les plus utilisés pour relativiser cet impact positif des 35 heures sur l'emploi entre 1997 et 2002 c'est : « oui, mais il y avait de la croissance partout à l'époque. » C'est vrai, sauf qu'il y a quand même eu, en proportion, deux fois plus d'emplois créés en France sur cette période qu'au Royaume-Uni, qu'en Allemagne et même qu'aux Etats-Unis. Sans parler du Japon, bien sûr.

Ce n'est que depuis que les gouvernements successifs (y compris malheureusement l'actuel gouvernement socialiste) s'acharnent à revenir sur les 35 heures et à rallonger le temps de travail de ceux qui ont déjà un emploi, tout en s'alignant sur les politiques d'austérité budgétaires qui plombent l'ensemble de la zone euro, que nous avons progressivement perdu cet avantage relatif.

Deux fois plus d'emplois créés entre 1997 et 2002 qu'en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis

Emploi total, base 100 en 1997



Source : Commission européenne

Une autre des contestations que l'on entend souvent sur le rôle déterminant de la réduction du temps de travail dans la hausse spectaculaire de l'emploi au tournant des années 1990 concerne le *timing* : la loi Aubry 2 qui a généralisé la semaine de 35 heures n'a été votée qu'en 2000 et cette généralisation n'est devenue totale, notamment dans les PME, qu'en 2003. D'où l'idée qu'en fait, le temps de travail n'aurait réellement baissé qu'en fin de période et que la hausse spectaculaire de l'emploi observée depuis 2008 n'aurait pas grand-chose à voir avec la RTT.

Durée du travail effective des salariés à temps plein



Source : Eurostat

Ce graphique montre qu'il n'en est rien. La loi Robien de 1996 puis la loi Aubry 1 de 1998 avaient déjà eu un impact important sur le temps de travail moyen des salariés français, bien avant la généralisation des 35 heures en 2003. Une généralisation qui, soit dit en passant, explique pourquoi le ralentissement économique marqué qui a suivi l'explosion de la bulle Internet en 2000-2001 ne s'est pas traduit en France par un recul de l'emploi, contrairement à ce qui s'est produit dans la plupart des autres pays développés...